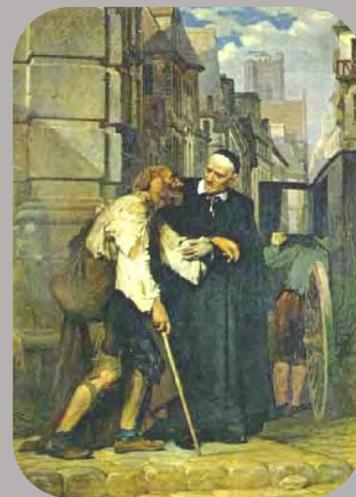




Le Saint-Vincent

n°19 - Septembre 2017



EDITORIAL :

Il y a 25 ans....



Il y a 25 ans, la petite communauté des fidèles de la Fraternité Saint Pie X faisait l'acquisition de cette belle chapelle de Versailles. Nous qui arrivons, bien installés, nous avons du mal à cerner toutes les difficultés, tous les efforts et tous les sacrifices pour cette splendide réalisation. Notre reconnaissance n'en est que plus vive. Merci aux prêtres qui ont accepté de vivre ces conditions précaires, sans jamais faiblir dans leur zèle parce que les murs ne sont rien lorsque la Foi est terne ; les fidèles qu'ils ont conduits leur rendent un vrai témoignage. Merci aux fidèles qui se sont tant investis. Ces dix dernières années, l'ouverture de Bailly, la réunion des deux écoles de l'Enfant Jésus et de Saint Bernard, l'arrivée des sœurs dominicaines à Ternay, tout se précipite et nous étouffons partout par manque de place. Aux anciens qui peuvent encore nous enthousiasmer, aux jeunes générations qui doivent maintenant reprendre le flambeau de la Tradition, nous faisons appel. 25 ans, c'est une étape, maintenant, il nous faut une grande église, digne de notre communauté ; comme le disait Saint Vincent de Paul, la viabilité d'une œuvre est prouvée lorsqu'elle dépasse 80 ans.

Abbé Vincent Béтин

L'exemple de saint Pie X

Le sort de l'Eglise de France et de ses fidèles, au moment de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, fut un souci qui déchira véritablement le cœur de notre saint patron mais, à n'en pas douter, les choix de saint Pie X donnèrent à l'Eglise de France cette vigueur dont nous sommes héritiers : cette force qui lui permettra de dépasser la condamnation inique de l'Action Française et de résister à la vague moderniste de Vatican II.

Le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat sourdait depuis le franc-maçon Gambetta : les lois sur l'enseignement laïc et le divorce étaient déjà des préambules. La loi de 1901 sur les associations,

♦ Editorial : Il y a 25 ans...	Page 1
♦ Vierge Fidèle	Page 4
♦ Folleville : Pèlerinage	Page 6
♦ Mission paroissiale	Page 8
♦ L'intelligence du combat (suite)	Page 10
♦ Chronique du prieuré	Page 12
♦ Dates à retenir	Page 14
♦ Lectures	Page 15
♦ Activités	Page 16



comme une annonce des cultuelles de 1905, interdisant les congrégations religieuses non autorisées d'exister et soumettait l'existence des autres au bon vouloir des autorités politiques. Les premières expulsions des religieux eurent lieu, mais juridiquement, une volonté s'affirmait de transformer l'organisation extérieure de l'Eglise de France, en la rapprochant le plus possible d'un système correspondant aux exigences démocratiques.

Il y eut ensuite des tentatives d'émancipation de l'Etat sur le mode de choix des évêques en 1902, avec un autre franc-maçon, Combes. Saint Pie X chercha la conciliation mais l'Etat français refusa toute entente imposant ses vues et rompant finalement le Concordat napoléonien unilatéralement. Saint Pie X protesta ; Jaurès dénonça la provocation intolérable du pape, qui ne comprenait soit disant rien à la diplomatie, et lui attribua la rupture. Ce fut un prétexte. La pensée maçonnique est une négation radicale de tout ordre surnaturel ; le saint Pape défendait cet ordre.

C'est à ce moment que saint Pie X fit ce magnifique discours à la France, rappelant la fidélité de la fille aînée de l'Eglise : « la France fut prospère lorsqu'elle se tenait à l'ombre de l'Eglise... c'est par ce moyen que vous ferez descendre sur vous et votre patrie les bénédictions du Ciel et que vous hâterez le retour de jours moins tristes et moins agités ».

Si le Concordat napoléonien avait laissé un peu respirer l'Eglise de France après la persécution révolutionnaire, une tendance gallicane était apparue : « un catholicisme du suffrage universel » et un libéralisme politique mettant de côté les distinctions de religions et de doctrines des gouvernants du pays. C'était des catholiques de nom, lecteurs du Figaro, mais en réalité protestants de mentalité et dont le but était de se calquer aux conditions de la vie moderne telles que les avait faites la Révolution. Lorsque les projets de la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat se concrétisèrent, l'épiscopat français était divisé sur les choix à poser, et les conseillers du pape aussi.

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat fut adoptée en 1905. Présentée par Aristide Briand : elle

proclamait la liberté de conscience et de culte et affirmait que la République ne reconnaissait ni ne salariait aucun culte. Les biens ecclésiastiques devaient faire l'objet d'un inventaire, devenant propriété de l'Etat et confiés à des associations cultuelles, élues dans les communes. Si l'on retient habituellement de la loi 1905 la séparation de l'Eglise

et de l'Etat, on oublie la portée de la création des associations. Avec elles, les églises locales étaient prises dans l'engrenage des difficultés et des dépendances matériels, et indubitablement livrées aux caprices des gouvernements. La perte de l'autonomie financière était une perte d'indépendance morale : le gouvernement français libérait l'Eglise de France de Rome et du pape, avec un vrai espoir de schisme. Les associations, c'était en fait la conciliation du Christianisme et de la

Révolution, de l'Evangile et des Droits de l'homme. La tactique du gouvernement français était efficace : le pape ne pouvait pas ne pas refuser les cultuelles au risque de perdre les trésors du patrimoine de l'Eglise de France.

La réaction de saint Pie X fut exemplaire : il réagit en trois étapes.

D'abord il condamna en réfutant sur le terrain doctrinal l'erreur de cette loi liberticide : la séparation de l'Eglise et de l'Etat est pernicieuse et absolument fautive, parce que cette loi est funeste à la religion et à la société. Le Christ est Roi par nature, dans la création et par conquête, dans la Rédemption. Le culte est non seulement privé mais surtout social. Par cette loi, tout l'ordre surnaturel est nié, et l'ordre très sagement établi par Dieu est rompu. Quant à l'Eglise, c'est une atteinte évidente à sa constitution divine. Ce rappel doctrinal de l'encyclique *Vehementer nos*, fut puissant, clair, rédhibitoire. Cette condamnation solennelle troubla tous les calculs du gouvernement français. La menace de tout perdre était abordée indirectement ; le Pape ne céda pas au chantage et rétablissait l'ordre surnaturel : la royauté du Christ, le culte qui lui est dû, la constitution divine de l'Eglise.

Saint Pie X ne s'arrêta pas à cela : dans le concret, il sacra 14 évêques français, en une seule fois. Application politique du rappel doctrinal, saint Pie X envoyait à la France des pasteurs alors que l'Etat



voulait rompre avec Rome. La consécration de ces pasteurs pour la France était l'affirmation de l'indépendance du triple pouvoir de l'Eglise, d'enseigner, de gouverner et de sanctifier. S'adressant aux nouveaux évêques, saint Pie X les encouragea à rester fermes dans la foi, à ne pas se laisser abattre dans les épreuves : « qu'ils agissent virilement ! Christus amat francos ». Il leur remit à chacun la croix pectorale, « ce n'est pas à la joie mais à la croix que je vous appelle ». C'étaient des évêques religieux qu'il envoyait pour la France, non des évêques de combat.

La troisième étape de la réaction de saint Pie X fut sa décision quant aux associations cultuelles : si nous pensons que l'enjeu des cultuelles était le choix ou le refus de la pauvreté imposée par le gouvernement, nous raisonnons avec les arguments du gouvernement français ou des théologiens formés au Grand-Orient, c'est-à-dire d'une façon politique et temporelle.

Saint Pie X n'émit pas d'emblée de refus. Ces associations cultuelles, ne pouvaient-elles pas servir le bien de l'Eglise ? Cependant en France, les inventaires commencèrent, et les spoliations sacrilèges reprirent... le souvenir de la loi de 1901 était encore très frais. Accepter les associations était une nouvelle concession à l'Etat qui accentuait encore sa pression sur l'Eglise pour l'étouffer. Il mit du temps à se décider : « je regarde la croix, disait-il » ; il voulait juger cette situation d'un point de vue surnaturel.

Saint Pie X refusa. Les associations cultuelles étaient une négation pratique de la constitution divine de l'Eglise ; la menace de la pauvreté n'eut aucun poids dans cette remise en cause. L'Eglise est fondée par le Christ et non par un vote démocratique ; elle est hiérarchique et dépend d'un pouvoir vicairé reçu du Christ et non d'une délégation populaire ; elle est surnaturelle dans le dépôt révélé. Saint Pie X répondit avec le recul de la grâce et l'éternité de la sainteté de l'Eglise et de la communion des saints.

Il avait conscience que ce refus allait entraîner des expulsions, des confiscations, une vie précaire et la pauvreté pour ses ministres. Toute solution imparfaite devait être écartée. Les prêtres de France, devenus selon le mot de Briand « des occupants sans titre », traversèrent cette épreuve dans la dignité et la soumission au Pape. Saint Pie X avait gagné : l'Etat cherchait à diviser, le Pape avait rétabli le respect de la hiérarchie et la doctrine surnaturelle, il avait rappelé la nécessaire inviolabilité des biens de l'Eglise et la nécessaire liberté conforme à la nature de l'Eglise.

Dans cet événement terrible, la fermeté du rappel de la doctrine, cette doctrine sûre qui éclaire toute notre vie, est la première leçon. Ce rappel est premier, fondamental, parce que la doctrine est un dépôt dont nous ne sommes pas maîtres.

La deuxième leçon est l'opposition des deux cités. La cité du monde, mépris de Dieu, a les armes du péché : le mensonge, la malhonnêteté, le vol, la séduction et la manipulation. La cité de Dieu, mépris du monde, a les armes de la grâce, la vraie Foi, la Messe et les sacrements, les secours spirituels de la communion des saints. Ces deux cités ne s'affrontent pas sur le même terrain. Malheur à nous si nous utilisons les armes du monde pour nous défendre ou pour gagner : nous remettons en cause, à notre niveau la constitution divine de l'Eglise et les moyens de sainteté. Si saint Pie X avait voulu sauver la France en la protégeant, il l'aurait perdue. La vie religieuse surnaturelle était la seule réponse possible : le pape la vit, il l'imposa à l'Eglise de France et l'Eglise de France s'y soumit religieusement.

Une autre évidence enfin : l'autorité en elle-même, et ici, l'autorité d'un pape. Malgré le Gallicanisme, malgré la persécution révolutionnaire, il restait de beaux restes d'obéissance. La décision du Pape s'est imposée, et en s'imposant elle remit tout le monde à sa place. S'ils ont discuté avant, les catholiques de France savaient qu'il ne leur appartenait pas de décider ou de craindre les concessions que l'Eglise pouvait faire au pouvoir laïc ; l'obéissance a pour rôle d'insérer l'individu dans la collaboration à un ordre qui le dépasse, le bien commun. Seule l'autorité est compétente pour apprécier ce qui peut être sacrifié dans un intérêt supérieur. En 1907, nous avons vu ce grand général remporter une victoire, non pas seulement parce que ses plans sur la carte étaient parfaits, mais parce qu'il put compter sur la discipline et le courage de ses troupes et de chaque soldat.

Pour nous, la difficulté est autre lorsque nous assistons à une telle éclipse du surnaturel et de la grâce dans l'Eglise. Le monde moderne a de son côté continué de saper toute forme d'autorité et a pollué nos consciences par les principes individualistes.

Tenons la place en maintenant nos positions, celles de l'Eglise et restons à notre place. Nous sommes parfois tentés de penser que nous sauvons l'Eglise, ou la Fraternité, ce qui est pareil. Mais, en fait, c'est elle qui nous sauve et en nous sauvant nous l'édifions.

Abbé Vincent Bégin

Vierge fidèle

Fatima ! Ce nom évoque d'emblée la douce présence de la Sainte Vierge parlant au trois petits enfants. C'est aussi de manière plus immédiate le souvenir du pèlerinage de la mi-août en ce lieu béni ; heures inoubliables passées avec les siens, les amis dans la prière et le sacrifice.

Là, les cœurs se sont ouverts à la grâce. Les âmes se sont remplies de la vie divine par la médiation de la Sainte Vierge. Jamais prise en défaut, elle se tenait bien présente pour chaque pèlerin, fidèle à sa promesse reçue par l'Ange Gabriel d'abord, puis renouvelée au pied de la croix : « Fiat ».

Au Ciel, Marie œuvre toujours pour la gloire de son Fils et de son Dieu. La fidélité dans sa mission suscite l'admiration de la cour céleste, et provoque l'Amour incessant de son Fils envers elle. On peut dire en vérité qu'elle continue dans l'éternité son œuvre de corédemption entamée ici-bas, sans s'arrêter jamais, ne se détournant ni à droite ni à gauche de la voie providentielle tracée pour elle. Sa joie trouve son entretien dans cette fidélité à conserver la place prévue pour elle depuis toujours !

Elle est l'image et la ressemblance de son Fils « le Fidèle et le Véritable ». L'un et l'autre sont en parfaite harmonie d'esprit et de cœur. La Sainte Vierge profite de son Fils en tant qu'il est Dieu dans l'épanouissement de sa foi terrestre dissipée maintenant dans la vision béatifique. Heureuse fidélité ininterrompue qui la conduit jusqu'à ce bonheur si grand. De même Notre-Seigneur prend un plaisir non dissimulé à récompenser au centuple sa mère si fidèle. Chez Notre-Dame en effet il y a toujours eu adéquation entre la pensée et l'agir. Sa pensée depuis toute petite avait Dieu et son œuvre salvatrice pour centre. La soumission à la loi constituait le moyen de montrer sa foi et son amour fidèles à Yahweh. A l'annonce de l'Ange elle exprime cette foi et cette charité par son Fiat immortel qui l'oblige aujourd'hui encore à se pencher sur la misère humaine. Ce petit mot, si

vite prononcé, la fit basculer dans le monde du péché. Les Ecritures étaient formelles : être mère du Messie signifiait entrer de plein pied dans le combat entre les deux cités. Le doute de saint Joseph l'humilia sans ébranler sa fidélité à la parole donnée...La conservation de la virginité et la vie commune à Nazareth contribuèrent à renforcer son adhésion aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption.

Cette fidélité repose sur le privilège de la conception immaculée. Ce lien d'amour avec Dieu ne cessa pas de se resserrer. Le calvaire fut le lieu de son héroïque fidélité. A l'encontre de toutes apparences, elle crut en son Fils, debout à ses pieds sans jamais douter. Dépassant l'amour humain elle révèle son immense charité en acceptant de devenir notre mère. Depuis lors, elle ne cesse de répondre aux appels joyeux ou angoissés de ses enfants. « On n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection ait été abandonné » dit saint Bernard.



Des milliers de faits historiques peuvent le prouver. En voilà un parmi tant d'autres :

Il était une fois un prêtre, l'abbé Baron, d'une paroisse parisienne, appelé auprès d'une femme gravement malade. Il arriva dans la rue et chercha le numéro de l'immeuble pour la visiter. Pensant l'avoir trouvé, il pénétra dans un hall sombre et frappa aux portes des appartements sans trouver la personne concernée. Étonné il redescendait les escaliers quand il croisa une petite fille qui lui indiqua qu'au deuxième étage une pauvre femme très malade s'y trouvait. Il frappa. Un homme moins que poli lui ouvrit et voulut le renvoyer. Derrière, la femme a tout vu et s'écria : « Pour l'amour de Dieu, Monsieur l'abbé, ne vous en allez pas ; venez m'assister ! Je ne veux pas mourir comme cela ! »

A ces mots, l'abbé posa la main sur l'épaule du mari et résolu lui dit : « Vous voyez mon ami, votre femme réclame les secours de la religion. Je n'ai pas le droit de les lui refuser et vous de m'en empêcher. Au nom de Dieu, mon Maître et le vôtre, retirez-vous et laissez-moi avec la malade. L'homme subjugué par ces paroles, le laissa passer. Au pied du lit de la mourante, il l'entendit lui dire : « C'est la bonne Vierge qui vous a envoyé, Monsieur l'abbé. Mon mari résistait à toutes mes supplications et refusait de faire venir un prêtre. Voilà dix ans qu'il m'empêche d'aller à l'église ! Mais tous les jours j'ai récité l'*Ave Maria* et j'étais sûre que la Sainte Vierge m'exaucerait. Confessez-moi tout de suite et préparez-moi à bien mourir ; je sens que je n'ai plus pour longtemps à vivre. »

Après la confession, il lui administra l'Extrême-Onction. Puis il lui demanda comment elle avait pu informer de son état la personne qui était venu le chercher. La dame lui répondit que depuis plusieurs jours elle n'avait rencontré personne. Le prêtre très étonné répartit : « Pourtant vous êtes bien madame une telle ? » « Pas du tout, Monsieur l'abbé, je ne connais pas ce nom-là ! » « Mais enfin c'est bien ici le numéro 30 de la rue Saint-Jacques ?! » « Mais non c'est le numéro 50 ! ».

Dans l'obscurité, le prêtre s'était trompé de porte... Erreur providentielle. La Vierge fidèle avait exaucé cette pauvre pécheresse. Elle lui avait envoyé le prêtre à l'heure de sa mort répondant avec délicatesse à sa demande quotidienne.

La fidélité mariale s'exerce donc aussi envers les hommes pécheurs. Les douleurs de sa Compassion nous permettent aujourd'hui encore et jusqu'à la fin des temps de bénéficier de ses mérites, de sa médiation auprès de Jésus, de sa maternelle protection. L'immensité de ses douleurs à la croix est le gage de sa fidélité à œuvrer pour notre salut. Notre enfantement lui coûtât trop pour qu'elle ne nous chérisse pas d'un amour de charité indéfectible.

A l'aube de cette nouvelle année scolaire, son cœur fidèle s'ouvre largement pour déposer dans le nôtre cette fidélité tant aimée du Père éternel. Fidélité à nos promesses de Baptême, à nos engagements familiaux, à nos résolutions de vie chrétienne, en un mot à l'amour de Dieu pour nous.

Abbé Matthieu de Beaunay

PERMANENCES A LA CHAPELLE DE VERSAILLES
Pour rencontrer un prêtre sans rendez-vous ou pour se confesser :

Les mardis (abbé Rousseau) et vendredis (abbé de Beaunay) de 15h00 à 18h30
(se renseigner sur la feuille d'annonce)

2017, 400^{ème} anniversaire des missions de saint Vincent de Paul

Lors de leur camp d'été, les louvettes ont fait un pèlerinage à Folleville près d'Amiens. Pour nous qui sommes sous le patronage de saint Vincent de Paul ce lieu a une dimension toute particulière, parce qu'il y a 400



L'intérieur de l'église de Folleville

ans saint Vincent de Paul était là-bas...

Saint Vincent de Paul a toujours regardé 1617 comme étant l'anniversaire de sa Famille spirituelle. Même si ses trois principales fondations ont trois dates de naissance juridiques bien distinctes – les Confraternités de la Charité en 1617, la Congrégation de la Mission en 1625, et les Filles de la Charité en 1633, c'est en 1617 que pour saint Vincent tout a commencé. Il eut une expérience cette année-là qui a transformé sa vie.

Alors qu'il est curé de Clichy, saint Vincent de Paul entre en 1613 au service de la famille de Gondi. Proche du roi Louis XIII, le général de Gondi est maître des galères de France. Quant à sa femme, elle gère les terres de sa famille aussi bien sur le plan matériel que spirituel. Saint Vincent de Paul est nommé précepteur de leurs enfants. Lors d'un séjour à Folleville, sur les terres des Gondi, saint Vincent est sollicité pour se rendre à Gannes, un village voisin, auprès d'un meunier mourant qui désire confesser des fautes graves. Nous sommes en janvier 1617 et là va s'opérer un tournant dans la vie de saint Vincent. De la confession du meunier, nous n'en savons rien de la bouche de saint Vincent, mais c'est par Madame de Gondi, auquel ce pénitent repentant s'est confié ensuite, que nous avons connaissance du fruit qui en a résulté. En effet, cet homme, un paysan réputé homme de bien, voulait décharger sa conscience de fautes graves qu'il n'avait jamais osé avouer au



La chaire dans laquelle saint

curé du village. A Madame de Gondi, qui vient le visiter, il déclare qu'il eût été damné s'il n'avait pu faire cette confession générale à saint Vincent, lui avouant même publiquement ses fautes passées.

Cet épisode fait comprendre à saint Vincent mais aussi à Madame de Gondi, la détresse spirituelle et morale des paysans de l'époque... Saint Vincent en est très impressionné au fond de son âme et Madame de Gondi le pousse à prêcher une mission paroissiale à Folleville afin d'exhorter les paysans à faire une confession générale. Saint Vincent raconte lui-même : *« C'était au mois de janvier 1617 que cela arriva ; et le jour de la Conversion de saint Paul, qui est le 25, cette dame me pria de faire une prédication en l'église de Folleville pour exhorter les habitants à la confession générale, ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de la bien faire, et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eussent empêché le fruit de cette action) qu'il donna la bénédiction à mon discours. Toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu, qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. Je continuai de les instruire et de les disposer aux sacrements, et commençai de les entendre. Mais la presse fut si grande que, ne pouvant plus y suffire, avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame envoya prier les révérends pères jésuites d'Amiens de venir au secours; elle en écrivit au Révérend Père recteur, qui y vint lui-même, et, n'ayant pas eu le loisir d'y arrêter que fort peu de temps, il envoya, pour y travailler en sa place le Révérend Père Fourché, de sa même Compagnie, lequel nous aida à confesser, prêcher et catéchiser, et trouva, par la miséricorde de Dieu, de quoi s'occuper. Nous fûmes ensuite aux autres villages, qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au*

premier. Il y eut grand concours, et Dieu donna partout sa bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul ; ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour ».

Dès lors, saint Vincent décide de se consacrer à l'évangélisation des plus pauvres, renonçant aux



Bas-relief de l'autel consacré à cette mission

bénéfices ecclésiastiques qu'il percevait jusque-là. Après quelques mois passés dans la région de Folleville, il partira pour Châtillon-les-Dombes (actuellement sur Chatillon sur Chalaronne où la Fraternité dessert une chapelle). Devant les misères rencontrées, il créera en août 1617 dans ce lieu la première confrérie de la Charité. Puis la Congrégation de la Mission. Le charisme de saint Vincent allait s'épanouir.

Abbé Xavier Lefebvre

L'abbé Lefebvre remercie du fond du cœur les fidèles, pour l'enveloppe qui lui a été remise à l'occasion de ses 10 ans de sacerdoce. Elle servira à la réfection, par les carmélites de Quiévrain, d'un ornement blanc en l'honneur de la Sainte Vierge qui est très abimé.

MISSION PAROISSIALE

« La mission est ouverte,
quittons tout pour la gagner
car la perdre est une perte
qu'on ne saurait réparer. »

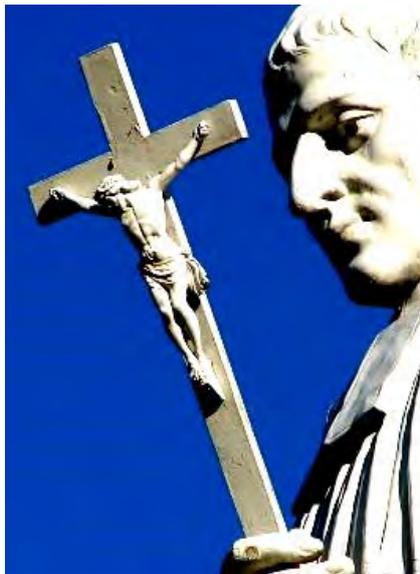
« Profitons de ce saint temps,
car il passe, passe, passe,
profitons de ce saint temps
Vitement. »

C'est par ces paroles pressantes de saint Louis-Marie Grignon de Montfort que nous vous invitons, paroissiens de Versailles, de Bailly et des Essarts-le-Roi, à notre Mission du mois du Rosaire.

Les missions paroissiales ont fait leur preuve : elles ont christianisé des populations entières. C'est suite au Concile de Trente que ces prédications ont connu un grand essor, en Bretagne d'abord au XVII^e siècle. Les Pères Michel Le Nobletz et Julien Maunoir parcoururent la province. Sous forme de catéchisme populaire, s'adressant en breton pour être compris de tous et soulignant leur prédication par des tableaux, des gravures, ils firent merveille. Quantité de conversions furent enregistrées, on ne compte pas les confessions innombrables qui eurent lieu...

Au XVIII^e siècle, ce fut l'apôtre bien connu de Montfort sur Meu (près de Rennes), saint Louis-Marie, qui évangélisa la Bretagne, la Vendée... Je vous recommande un très bon livre sur notre saint, écrit par le Père Le Crom (disponible aux Editions Clovis). Vous serez émerveillés, enthousiasmés par cette biographie d'un saint étonnant, dévoué corps et âme pour le bien des fidèles, dévot inlassable de Marie...

A la fin des missions prêchées dans les paroisses, était solennellement bénite une Croix, dite de la Mission. Il y en a partout en France, elles n'ont pas été ôtées malgré le laïcisme et l'apostasie présente : « *Stat Crux, dum voluitur orbis - La Croix demeure, tandis que le monde tourne* » (devise des Chartreux). Il convient d'expliquer à vos enfants la raison de ces croix monumentales. Bien souvent beaucoup ignorent de nos jours la raison de ces croix : 'Mission mai 1934' par exemple, avec le nom des Pères qui l'ont prêchée. Nous avons ainsi une croix à la chapelle Notre-Dame de l'Espérance : elle date de 1999.



Aussi, Versailles va connaître bientôt **une nouvelle Mission, du 1^{er} au 15 octobre 2017.**

Il faut qu'elle soit un grand cru ! Son succès spirituel ne dépendra pas tant des prédicateurs que de l'affluence et de la piété des fidèles. Ne pensez pas être convertis par le fait que vous assistiez chaque dimanche à la sainte messe. La vie chrétienne est un tout, nous sommes grignotés par le monde sans Dieu dans lequel nous vivons ; nous respirons un air pollué, celui du libéralisme, du confort facile...

De façon très naïve, le site Wikipedia rapidement consulté note que ces missions continuèrent jusque dans les années 1970. Il n'y a pas d'explication donnée à cet arrêt soudain aussi bien que brutal. Nous, nous le connaissons... Autant le Concile de Trente fut un concile missionnaire, tout à la gloire du catholicisme et enrayant le fléau du protestantisme ravageur, autant le Concile Vatican II fut un concile stérilisant d'un coup toute prédication missionnaire. Une pastorale mortifère donnant des fruits secs ou gâtés. Au lieu des missions, on a prêché le meilleur des mondes sur terre, avec d'autres cantiques et sur une autre mélodie : « *on ira tous au paradis* », sans effort, sans renoncement.

Ce n'est pas à la périphérie de vos âmes que nous prêcherons cette mission, c'est à l'intime de vos intelligences et de vos cœurs que vos prêtres parleront, sous la dépendance du Saint-Esprit.

En un mot, la mission 2017 : une révolution dans les âmes, sous la protection de Notre-Dame de Fatima, victorieuse de toutes les erreurs, des hérésies !

« La mission est ouverte,
Quittons tout pour la gagner
Car la perdre est une perte
Qu'on ne saurait réparer. »

Abbé Dominique Rousseau

PROGRAMME DE LA MISSION			ACTIVITÉS À BAILLY
THEME DU JOUR			ACTIVITÉS À VERSAILLES
	Le Rosaire	Prédication à toutes les Messes Office du Rosaire après les Vêpres	Prédication à toutes les Messes
Dimanche 1^{er} octobre 2017	Le Rosaire	Prédication à toutes les Messes Office du Rosaire après les Vêpres	Prédication à toutes les Messes
Lundi 2	Les Anges Gardiens	Prédications à la Messe de 19h	Prédication à 8h50
Mardi 3	Marie Mère de Dieu	Prédications à la Messe de 19h	Prédication à 8h50
Mercredi 4	Marie Mère des hommes	Prédications à la Messe de 19h	Prédication à 8h50
Jeudi 5	L'Immaculée Conception	Prédications à la Messe de 19h	Prédication à 8h50
Vendredi 6	La confession	Prédications à la Messe de 19h Adoration nocturne	Prédication à 8h50
Samedi 7	Les cinq 1 ^{ers} samedis	Prédications à la Messe de 19h	Prédication à la Messe de 11h25
Dimanche 8	La Médaille miraculeuse	Prédication à toutes les Messes Office du Rosaire après les Vêpres	Prédication à toutes les Messes
Lundi 9	Le scapulaire	Prédications à la Messe de 19h	Prédication à 8h50
Mardi 10	La pratique de l'oraison	Prédications à la Messe de 19h	Prédication à 8h50
Mercredi 11	La médiation mariale	Prédications à la Messe de 19h Après la Messe : imposition de la Médaille miraculeuse	Prédication à 8h50, à la suite : imposition de la Médaille miraculeuse
Jeudi 12	La Militia Mariae	Prédications à la Messe de 19h Après la Messe : imposition du scapulaire	Prédication à 8h50, à la suite : imposition du scapulaire
Vendredi 13	La consécration montfortaine	Prédications à la Messe de 19h Après la Messe : renouvellement de la Consécration	Prédication à 8h50, à la suite : renouvellement de la Consécration
Samedi 14	Les promesses du Baptême	Prédications à la Messe de 19h Après la Messe : renouvellement des promesses du Baptême	Prédication à la Messe de 11h25, à la suite : renouvellement des promesses du Baptême
Dimanche 15	Marie debout au Calvaire	Prédication à toutes les Messes À Vêpres : bénédiction des croix de Mission	Prédication à toutes les Messes

L'intelligence du combat (suite)

Dans mon dernier article, j'écrivais : « Il est vrai que la décision de nos supérieurs, si elle est prudentielle en elle-même, engagera ultimement la survie ou la perte de la Tradition ». Je voudrais revenir sur ce caractère prudentiel d'une telle décision et sur son lien avec la défense de la foi.

Affirmer qu'une telle décision est un acte prudentiel en lui-même, c'est dire que ce n'est pas une vérité de foi mais un jugement de prudence qui cherche en l'occurrence le meilleur moyen de défendre et de répandre la lumière de la Vérité. Cela signifie donc que l'erreur est possible sans être en elle-même une perte de la foi. L'acte éventuellement imprudent ne constitue donc pas une perte de la Foi en lui-même, il ne sera, éventuellement, qu'une menace pour sa préservation.

Par exemple, je peux penser qu'un arrangement canonique entre les autorités romaines et la FSSPX, dans les circonstances actuelles, est tout à fait impossible parce que j'estime que Rome ne concédera pas à la FSSPX l'autonomie suffisante pour maintenir et assurer la continuité du combat de la foi (ce qui demande - entre autres - des chefs et des évêques traditionnels et la possibilité de combattre les erreurs et leurs auteurs). Je peux le penser au vu des circonstances actuelles. C'est alors un jugement de prudence fondé sur ma connaissance de l'état actuel de l'Eglise et des intentions manifestées par les actes, les écrits ou les paroles du Souverain Pontife actuel et de ceux qui l'entourent. La situation à Rome m'apparaît suffisamment troublée pour ne pas garantir de façon stable un engagement donné par une partie des autorités romaines. Ce jugement est un jugement de ma prudence personnelle, fondé sur des événements dont j'ai connaissance. Il est clair aussi que ce jugement de prudence (acte de mon intelligence pratique) repose sur un acte de mon intelligence spéculative qui juge de l'absolue contradiction entre la foi catholique et les erreurs du modernisme. Mon jugement prudentiel est actuel et le danger de cesser le combat de la foi est conditionné à un éventuel arrangement de ce genre. Le danger de cesser le combat de la foi - et

de perdre la foi par la suite - ne sera réel que si un arrangement imprudent était réellement mis en place. Avant cela, il reste hypothétique.

Je pourrais aussi penser qu'un arrangement est possible, considérant que mes supérieurs ont tout autant que moi un amour vrai de la Tradition et des éléments que je n'ai pas. Ce serait aussi un acte prudentiel de ma part. Cette différence d'estimation des circonstances ne ferait pas de moi un ennemi de la foi, ni même un ennemi personnel de ceux qui estiment le contraire. Il y aurait simplement deux points de vue différents dans une matière qui resterait libre. Les points de vue divergents en matière libre ne constituent pas un motif de division ni de dispute mais de discussion, passionnée peut-être, mais charitable en tous cas.

Celui qui pose un jugement différent du mien sur la situation actuelle et la possibilité éventuelle d'accord n'est pas un ennemi de la foi ou de la Fraternité. Il s'agit d'un bon fidèle ou d'un bon prêtre qui comme moi veut défendre aussi la Tradition, mais qui a un autre jugement prudentiel que le mien. L'ennemi commun reste l'erreur modern(ist)e. Le raccourci dialectique 'pour ou contre des accords', 'pour ou contre un arrangement canonique', 'pour ou contre une prélature personnelle', qui est censé diviser la FSSPX en deux camps opposés est démoniaque. Ceux qui rentrent dans ce jeu dialectique font le jeu du démon, du 'diviseur', et *volens nolens* affaiblissent la Fraternité et le combat de la Foi. Il est affligeant de voir combien les âmes de nos catholiques sont parfois sensibles à ce jeu du diable.

Si un 'camp' était devenu hérétique ou schismatique, alors oui, il faudrait se séparer. Mais ce n'est pas le cas : nous sommes tous catholiques. Même si nos jugements de prudence sont différents et que l'enjeu de ce jugement est, dans l'avenir, le maintien de la foi - ce qui justifie les discussions passionnées - nous restons dans le même 'camp' et, même dans ces discussions, les

païens qui nous regardent devraient pouvoir dire
« Voyez comme ils s'aiment ! »

N'est ce pas l'attitude prudente de Mgr Lefebvre qui a attendu la constatation évidente des mauvais fruits pour s'opposer publiquement aux erreurs du Concile Vatican II et refuser la nocivité de la nouvelle messe ? Comme il aimait à le répéter, il n'a jamais voulu devancer la Providence. Ce n'étaient pas des pronostics personnels sur l'avenir qui l'ont fait agir, mais des faits avérés : la perte massive de la pratique et de la foi chez les fidèles pour le refus complet de la nouvelle messe, la réunion d'Assise comme preuve du péché public des autorités romaines contre la foi pour les sacres. Comme l'enseigne Saint Thomas l'opposition publique au supérieur n'est permise qu'en cas de danger immédiat pour la foi. Quelle que soit mon inquiétude pour l'avenir de la Tradition en cas de reconnaissance canonique, je n'ai donc pas le droit moral de m'opposer actuellement à mes supérieurs. Peut-être devrais-je le faire un jour ? C'est possible : ils ne sont pas infailibles. Mais je dois surtout faire confiance à la Providence qui veille sur son petit troupeau.

Comment retrouver l'unité alors, si nos jugements divergent ? En gardant la charité mutuelle d'une part, et en trouvant notre principe d'unité dans la vérité, dans la conformité à la réalité. C'est la réalité qui donnera éventuellement tort ou raison aux uns ou aux autres, ou même aux deux. C'est la vérité qui nous délivrera en nous unissant.

Et la réalité, à l'heure actuelle, est toujours la suivante : les autorités romaines ne nous ont pas donné la garantie de la liberté nécessaire pour le maintien de la défense de la foi, au contraire. Les propositions de déclarations doctrinales restent floues et la reconnaissance de la légitimité de la nouvelle messe nous est toujours demandée. Que les autorités romaines ne veuillent pas nous donner cette liberté ou ne le puissent pas, peu importe. La réalité reste la même : les conditions d'un accord et d'une reconnaissance « tels que nous sommes », c'est-à-dire avec la pleine liberté

de défendre la Tradition ne nous est pas encore assurée. Un accord actuellement serait donc imprudent et mettrait en danger la survie de la Tradition.

Je constate aussi que par deux fois (le 13 juin 2012 et le 27 juin 2017) notre Supérieur Général, Monseigneur Fellay, a refusé un accord inacceptable alors que son travail avec Rome était réputé sur le point d'aboutir. Preuve qu'il est davantage attaché à la défense de la Tradition qu'à l'obtention d'une reconnaissance. C'est aussi un fait, que quelques-uns devraient avoir l'honnêteté de reconnaître au lieu d'en chercher une interprétation bien compliquée... et de surcroît malveillante.

Il faut aussi bien reconnaître – et ce quelque soit notre position sur d'éventuels accords – que l'application de Mgr Fellay à vouloir obtenir des clarifications sur les intentions romaines a permis de manifester la mesure des libertés que Rome pouvait réellement nous accorder. Il n'est moralement pas possible d'accuser la Fraternité Saint Pie X d'esprit schismatique car toutes ces démarches ont manifesté une fois de plus, que le problème n'est pas à Ecône ou à Menzingen mais bien à Rome où les idées modernistes sont encore largement répandues et défendues et où la Tradition n'a toujours pas droit de cité dans son intégrité.

Bien chers fidèles, en ces temps troublés, « ne jugeons pas avant le temps ! » (I Cor. IV 5). Sachons rester à notre place, confiant bien plus dans la Providence que dans les hommes pour ces questions qui sont davantage du ressort du Bon Dieu que des hommes : le maintien de la Tradition, de la foi catholique dans le monde, le triomphe de l'Eglise sur ses ennemis et le règne du Christ-Roi. Travaillons à notre sanctification : c'est ainsi que nous hâterons efficacement le triomphe promis du Cœur Immaculé de Marie.

Abbé Jean-Baptiste Frament

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Juin 2017 - Septembre 2017

18 juin : N'ayant pas été autorisés par la Préfecture à faire la procession de la Fête Dieu selon les itinéraires habituels, et les solutions de repli s'avérant impossibles, les fidèles du prieuré sont invités à se joindre à la procession de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui elle, est autorisée. Une belle manifestation de foi dans les rues de la capitale !

29 juin : Les abbés Hanappier et Lefebvre sont à Ecône pour assister aux ordinations diaconales et sacerdotales. L'abbé Tristan Hachard ainsi que l'abbé Fontaine sont ordonnés prêtres. Ce sont tous des anciens élèves de Saint-Bernard, comme l'abbé Delétoille qui lui est ordonné diacre.

1 juillet : L'abbé Hachard est à Notre-Dame de l'Espérance pour célébrer une première messe solennelle. Un apéritif est servi ensuite en l'honneur du jeune prêtre.

2 juillet : A Bailly un apéritif est servi après les messes pour fêter les 10 ans de sacerdoce de l'abbé Lefebvre. Une enveloppe est remise à l'abbé afin de faire restaurer un ornement blanc en l'honneur de la Sainte Vierge.

3-8 juillet : L'abbé Lefebvre est à l'École de l'Etoile du Matin (57) pour suivre sa retraite annuelle.

9 juillet : A Notre-Dame de l'Espérance c'est au tour de l'abbé de Crécy d'être honoré avant qu'il ne nous quitte pour d'autres cieux.

10 juillet : La saison des camps s'ouvre ! Pendant que l'abbé de Lacoste, pour son plus grand bonheur et l'occupation de ses vacances de professeur, accompagne les guides dans les

Landes, l'abbé de Beaunay accompagne lui les scouts dans la région de Couloutre (58). L'abbé Hanappier part assurer l'aumônerie d'un camp d'adolescents dans la région de Vichy puis le camp des routiers en Alsace Lorraine. L'abbé Lefebvre quant à lui accompagne les louveteaux et les louvettes dans l'Oise entre Amiens et Beauvais. Les louvettes ont l'occasion de faire un pèlerinage à Folleville d'où saint Vincent de Paul a commencé à prêcher des missions paroissiales (voir pages 6-7). Tous les camps se passent bien pour le plus grand bonheur des enfants et des parents qui nous l'espérons, ont vu revenir leurs enfants transformés. Les abbés se succèdent pour assurer à tour de rôle la permanence au Prieuré mais aussi prendre quelques jours de repos.

10-15 juillet : L'abbé Bétin part à Gastines (49) pour faire à son tour sa retraite.

5 août : L'abbé de Crécy dit pour la dernière fois la Messe à l'Espérance avant son départ du Prieuré pour ses vacances puis sa nouvelle nomination.

Tout au long de l'été : Rangements et bricolages sont au programme tant à l'Espérance qu'à Bailly. La statue du Sacré Cœur, intronisé en septembre 2016 à Bailly, prend sa place d'honneur au-dessus de l'arche d'entrée de l'école, tandis qu'un nouveau socle est installé pour la statue de Notre-Dame à Versailles. C'est l'occasion de tester si l'on a le vertige ou pas ! Un combat acharné s'ouvre aussi pour lutter contre les poux rouges qui ont envahis le poulailler à Bailly mais les bêtes sont coriaces. Il paraît qu'un pou pond 200 à 300

Les louveteaux lors de leur visite à la caserne des Pompiers



œufs par semaine ! Heureusement ils sont inoffensifs pour l'homme.



Deux nouveaux arrivants égailent par leur plumage coloré (mais pas par leurs cris !) les volières de l'abbé Frament à Bailly, deux magnifique aras chloroptère (rouges avec des plumes bleues et vertes) appelés **Artus et Venus**, rejoignent Lola et Caco les aras bleu et jaune.

24 août : Monsieur l'abbé Rousseau, qui remplace l'abbé de Crécy, pose ses valises à Bailly.



Bienvenue à lui ! Il reprend les attributions de l'abbé de Crécy et s'occupera donc surtout de l'apostolat paroissial avec l'abbé de Beaunay.

27 août : Reprise de toutes les messes dominicales. L'affluence est clairsemée, ce qui peut faire penser aux nouveaux arrivants qu'il y a de la place dans les chapelles ! Leur espérance sera de courte durée vue l'affluence des dimanches suivants.

28 août – 2 septembre : C'est au tour des abbés Frament, de Beaunay et Hanappier de partir en retraite, cette fois-ci au Pointet (03).

4-9 septembre : L'abbé Rousseau est à Ecône pour suivre sa retraite annuelle. L'abbé Bétin accompagne une partie de la semaine les élèves de Terminale à La Martinerie (36) pour leur retraite de rentrée.

5 septembre : Nouveau recours au tribunal contre le permis modificatif de la chapelle de Bailly. Les voisins pointent surtout le manque de places de parking montrant, photos à l'appui, que les voitures sont nombreuses. On remarque à cette occasion que malgré les rappels le jour de la kermesse pour se garer correctement, un certain nombre de fidèles se sont garés n'importe comment, ce qui indispose bien évidemment les voisins et leur donne des arguments contre nous.

Soyons exemplaires si nous voulons faire avancer ce projet si nécessaire.

5 et 8 septembre : Rentrée des institutrices et des professeurs, l'année scolaire va démarrer dans quelques jours.

10 septembre : Les abbés Bétin et Lefebvre se rendent après les messes du matin à Mantes-la-jolie pour la bénédiction du nouveau Prieuré par Monsieur l'abbé Bouchacourt. Ce Prieuré qui vient d'être construit par le même architecte que pour l'église de Bailly, remplacera l'ancien bâtiment qui tombait littéralement en ruine et qui était insalubre.



11 septembre : C'est la rentrée pour les 239 élèves de Saint-Bernard.

Abbé Xavier Lefebvre

DATES A RETENIR

Samedi 30 septembre à Bailly à 20h30 : Conférence de M. Pierre Hilard : « Le mondialisme, il vous concerne ? »

Dimanche 1er au dimanche 15 octobre : Mission paroissiale : « A Jésus par Marie »

Nuit du 6 au 7 octobre : Adoration nocturne

Samedi 21, dimanche 22, lundi 23 octobre : Pèlerinage international à Lourdes

Jeudi 23 novembre : Adoration perpétuelle à Versailles

Samedi 25 novembre à Bailly à 20h30 : Conférence de M. l'abbé Gleize Sur « Le vrai visage de Luther »

Samedi 2 et dimanche 3 décembre à Bailly : Marché de Noël

Vendredi 8 décembre à Versailles à 20h15 : Procession en l'honneur de l'Immaculée- Conception de Notre Dame

Samedi 16 décembre à Bailly à 20h30 : Conférence de M. l'abbé d'Abbadie d'Arrast sur Monseigneur Lefebvre et la nouvelle messe

Dimanche 17 décembre à Bailly de 15h à 18h : Récollecion de l'Avent

Carnet paroissial

Ont été régénérés par le baptême

A Notre-Dame de L'Espérance	
Le 22 juillet 2017	Maixent MUEL
Le 23 juillet 2017	Jeanne DOUDET
Le 29 juillet 2017	Marie-Lou GINOUX DEFERMON
Le 30 juillet 2017	Damien DROUGARD
Le 19 août 2017	Marie TÉ
Le 2 septembre 2017	Aurore MUEL
Le 3 septembre 2017	Aymeric VALADIER

Sépulture
Le 7 juillet 2017
Madame Denise VACHY



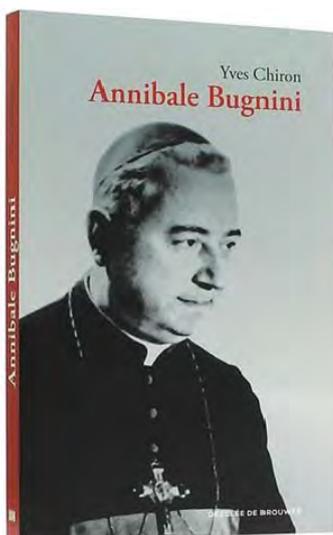
A reçu le Sacerdoce
Le 29 juin 2017
M. l'Abbé HACHARD

Vos Prêtres**Prieuré Saint-Vincent-de-Paul - Ecole Saint-Bernard**

Prieur - Directeur de l'école :	M. l'Abbé Vincent Béтин
Collaborateurs :	M. l'Abbé Dominique Rousseau (affecté au prieuré)
	M. l'Abbé Jean-Baptiste Frament (affecté à l'école)
	M. l'Abbé Xavier Lefebvre (affecté à l'école)
	M. l'Abbé Matthieu de Beaunay (affecté au prieuré)
	M. l'Abbé Louis Hanappier (affecté à l'école)

ANNIBALE BUGNINI Yves Chiron, DDB 2016, 18,90 €

Sur sa tombe Bugnini a fait écrire « Il a servi l'Église » et dans ses mémoires voilà comment il définit son travail dans la réforme liturgique : « 27 ans consacrés à redonner splendeur et grâce, jeunesse et beauté, acuité et fragrance à la prière publique de l'Église ».



Annibale Bugnini est pourtant bien celui qui a été l'artisan de la nouvelle Messe, celui donc qui a supprimé l'Offertoire, qui a multiplié les canons, qui permet la communion dans la main, celui dont Mgr Lefebvre disait « il a bouleversé la liturgie et a pratiquement imposé sa réforme au pape Paul VI ».

En effet de 1948 à 1975 le P. Bugnini, et ensuite Mgr

Bugini, a travaillé avec ardeur à la réforme de la liturgie.

Il est nommé en 1948 par Pie XII secrétaire de la « Commission pour la réforme liturgique ». L'objectif était de réfléchir à des améliorations possibles en matière liturgique dans l'esprit de l'encyclique *Mediator Dei*. Bugnini reste à ce poste jusqu'en 1960.

De 1959 à 1962, en prévision du Concile Vatican II, il est secrétaire de la Commission préparatoire pour la liturgie puis de 1964 à 1969 il est à nouveau secrétaire de la Commission pour la réforme de la liturgie qui a pour objectif d'appliquer la constitution sur la liturgie du concile Vatican II. Après la publication de la nouvelle messe la Commission est dissoute pour devenir la Congrégation pour le Culte divin dont Bugnini est encore le secrétaire. En 1972 il est sacré évêque et est alors à l'apogée de sa puissance. C'est à cette époque que Monseigneur Lefebvre entend de la bouche du Cardinal Cicognani, alors Secrétaire d'Etat, à propos de la communion dans la main, « il peut rentrer dans le bureau du saint Père et lui faire signer ce qu'il veut ».

C'est alors qu'en 1975, pendant l'été, Bugnini est soudainement nommé nonce apostolique en Uruguay ! Le bruit court alors à Rome qu'on a découvert un scandale, Bugnini serait franc-maçon.

Yves Chiron n'accorde que peu de crédit à cette hypothèse faute de preuve concluante. Cependant, au-delà de la personne de Bugnini, cette biographie révèle bien la véritable nature de la réforme liturgique. Une œuvre d'un petit groupe d'intellectuels travaillant discrètement à faire avancer leurs vues, sans aucun respect pour la Tradition, pendant que l'autorité compétente semble partagée entre le désir d'une réforme et l'inquiétude devant celle qui voit le jour devant elle. On ne peut alors que se rappeler ce que disait Dom Guéranger un siècle avant, « le premier caractère

de l'hérésie anti-liturgique est la haine de la Tradition dans les formules du culte divin ».

LE PÈRE EMMANUEL Dom B. Maréchaux, ESJA 2011, 25 €

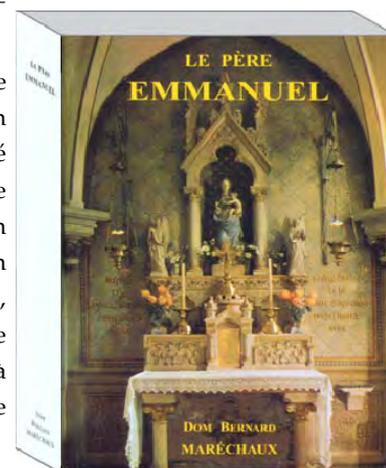
Le 15 août 1852 le jeune curé du Mesnil Saint-Loup prêche et à la fin de son sermon jaillit de son cœur, parmi d'autres, l'invocation « Notre-Dame de la Sainte-Espérance, convertissez-nous », aussitôt adoptée par la piété des fidèles qui se mettent à dire des *Je vous salue Marie* entremêlés avec cette courte invocation.

L'année suivante, l'abbé André organise l'Association de la Prière perpétuelle à Notre-Dame de la Sainte-Espérance, regroupant par séries de douze, autant que d'heures du jour, des personnes qui s'engagent à dire chaque jour, à l'heure qui leur est fixée, le *Je vous salue*, précédé et suivi par l'invocation. Un décret de Rome, en date du 27 juillet 1854, approuve cette Association. Très vite, les inscriptions affluent de toute la France et même de l'étranger.

Pourtant l'abbé André n'a alors que quatre ans de sacerdoce. Né en 1826 dans un modeste foyer il est ordonné prêtre à 24 ans et est aussitôt envoyé au Mesnil Saint-Loup où il restera curé pendant 53 ans.

Dans ce petit village de 300 âmes il partage son temps entre le soin de ses paroissiens, l'Association de la Prière perpétuelle et l'étude. En effet dans la solitude de sa cure le jeune prêtre manifeste une étonnante capacité de travail et une intelligence d'une exceptionnelle vivacité. Il prend par exemple un jour la décision d'apprendre l'hébreu armé seulement d'une bible et d'une grammaire. Il en acquiert une telle connaissance qu'il publie alors un dictionnaire des verbes hébreux de l'Ancien Testament et une traduction des psaumes. Il étudiera aussi pendant 10 ans les liturgies orientales et particulièrement la liturgie Melchite et publiera la *revue de l'Église Grec-Unie*.

C'est dans cette solitude que naît la vocation bénédictine de l'abbé André qui devient le Père Emmanuel tout en restant curé de son village. Son monastère, qu'il construit en partie lui même, est rattaché à la branche bénédictine des Olivétains.



A la mort du Père Emmanuel le village possède une grande et belle église construite par le Père ainsi que deux monastères bénédictins, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il y a également la confrérie de Jésus Couronné d'Épines pour les jeunes filles et celle de la Résurrection pour les hommes. Un très bel exemple de zèle pastoral qui rappelle, dans une moindre mesure, le curé d'Ars.

Abbé Louis Hanappier

CATECHISME**Chapelle Notre-Dame de l'Espérance**

Pour les enfants jusqu'à la 5^e
S'adresser à M. l'abbé **Rousseau**

Pour les adolescents

(Responsable : M. l'abbé **Rousseau**)
Tous les vendredis de 19h45 à 20h45
à Versailles (sauf vacances scolaires)

Pour les adultes

(Responsable : M. l'abbé **de Beaunay**)
Un mercredi sur deux : de 20h à 21h
Thème : **Histoire de l'Eglise**

Prieuré Saint-Vincent-de-Paul

Pour adultes débutants
(responsable: M. l'abbé **Lefevre**)
Tous les mardis : de 20h à 21h

Chapelle Saint-Hubert

(Responsable : M. l'abbé **Frament**)
chez M. et Mme **Thirouin** à Boiteaux
Le mercredi
de 14h-14h45 pour les CP-CE-CM
de 14h45-15h45 pour le collège
(sauf vacances scolaires)

REPETITIONS DE CHORALE
(grégorienne et polyphonique)**À Versailles :**

Responsables
M. L-M. **Tilloy** et M. J-B. **du Chazaud**

Tous les vendredis à 20h15
(sauf le 1^{er} du mois) et le dimanche
à 9h45

À Bailly

Responsable : Mademoiselle
Curien

Un mercredi par mois à 20h45 et le
dimanche à 9h45

Rambouillet :

Responsable : M. **du Cassé**
Le dimanche à 9h30

CERCLES DE TRADITION

Cercle Sainte Thérèse
Chez M. et Mme Jérôme **Hanappier**

Cercle Notre-Dame de Fatima
(Chapelle Saint-Hubert)
Responsable : M. l'abbé **Frament**
Reprise le mercredi 18 octobre

TIERS-ORDRE SAINT-PIE-X

Responsable : M. l'abbé **Rousseau**
Réunion le troisième mardi du mois à
partir de 19h00 à la chapelle
Notre-Dame de l'Espérance

FOYERS ADORATEURS

(Aumônier : M. l'abbé **de Beaunay**)
Responsable : Mme Fontaine
(06-45-43-73-82)

CROISADE EUCHARISTIQUE

(Aumônier : M. l'abbé **Rousseau**)
à **Bailly**
Un samedi par mois
de 14h30 à 17h30 (Messe à 15h00)
Réunions les 7/10-11/11-09/12

SCOUTISME**Groupe Notre-Dame de l'Espérance**

Chef de groupe : M. Benoît **Harel**
(ndegroupe@gmail.com)
Aumônier des routiers :
M. l'abbé **Hanappier**
Aumônier des scouts :
M. l'abbé **de Beaunay**
Aumônier des guides : M. l'abbé **Bétin**
Aumônier des louveteaux et louvettes :
M. l'abbé **Lefebvre**

FOYERS SAINT-JOSEPH

(Aumônier : M. l'abbé **Rousseau**)
Responsable : M. et Mme F-X. **de Beaufort**
Réunion : un jeudi par mois à
20h30

MILITIA MARIAE

(Aumônier : M. l'abbé **de Beaunay**)
Un **mardi** par mois à 20h15 à Bailly
Président : M. Gaël **Béa**

CONFERENCE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Président : M. Alain de Beaufort
(Aumônier : M. l'abbé **Rousseau**)
Réunion le deuxième **jeudi** du
mois à 19h45
à la Chapelle N-D de l'Espérance

JEUNESSE CATHOLIQUE DE VERSAILLES

Responsable : M. B-J. **Fatz** (07-68-98-43-28)
(Aumônier : M. l'abbé **de Beaunay**)
Réunion à Versailles à 19h
Première réunion : jeudi 12 octobre

SERVICE DE MESSE

À Versailles, responsable :
M. Augustin **Bouchet**
À Bailly, responsable :
M. l'abbé **Hanappier**
Rambouillet : M. L'Abbé **Frament**

MENAGE DE LA CHAPELLE

A Versailles, responsable :
Mme Bruno **de Beaufort**
(01.39.51.42.86)
A Bailly, responsable :
Madame Pierre **Basire**

FLEURISTES

A Versailles, responsable :
Mme Francis **Vaillant** (01.39.51.08.73)
A Bailly, responsable :
Mme Thierry Valadier

OUVROIR SAINTE MARTHE

Responsable : Mme Nicolas **Veillon**
(01.70.44.10.71)

Prieuré Saint-Vincent-de-Paul : 5 rue de Chaponval 78870 Bailly

Tél. : **01.30.49.40.20**

Chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance : 37 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles

Tél. : **01.39.51.70.90**

Chapelle Saint-Hubert : 10 rue de la Haie-aux-Vaches 78690 Les Essarts Le Roi

Tél. : **01.30.49.40.20**

Chapelle de l'Enfant-Jésus : 5 rue de Chaponval 78870 Bailly

Tél. : **01.30.49.40.20**

Ecole Saint-Bernard : 5 rue de Chaponval 78870 Bailly

Tél. : **01.30.49.54.04**